

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



JUILLET 2026 — n°3/2026

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre [page Facebook](#) et recevez toutes les infos sur [Panneau Pocket](#)



Cet été 2026 est marqué par des paysages jaunis, des rivières quasiment à sec. Comme dans de nombreuses communes françaises, Souzy subit les effets du changement climatique. Les températures record et le manque de pluie fragilisent les écosystèmes, notre agriculture et les ressources en eau.

Le 21 juillet dernier, le Département du Rhône a été placé en alerte renforcée sécheresse. Une gestion économe de l'eau est plus que jamais nécessaire. Plus d'infos, dans les pages du bulletin.

Nous vous souhaitons un été radieux et des vacances reposantes !

Séance du jeudi 18 juin 2026 à 20h

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 08/2026

Étaient présents : Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Daniel MURE – Pascale VERNAY – DESSEL Nadine – Patrick VOLAY – Lionel VERRIERE – Catherine WAQUET – Grégory CHABIN – Delphine PONCET – Alexandre GERIN – Franck LE BREUT – Christine BENIERE MAY – Olivier PONCET.

Étaient excusées : Françoise TOURNIER (pouvoir à Guy SAULNIER)

Ordre du jour

- 1) Point sur les dossiers en cours
- 2) Dispositif Paragrêle
- 3) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable du SIEMLY
- 4) Conseil d'école
- 5) Restaurant scolaire : mise à jour du règlement intérieur, tarif des repas
- 6) Recensement de la population en 2027
- 7) Droit à la formation des élus
- 8) Informations diverses
- 9) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Mme Françoise TOURNIER qui lui a donné son pouvoir.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors des précédentes séances du 21 mai et du 5 juin 2026. Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux des 21 mai et 5 juin sont approuvés.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Point sur les dossiers en cours

- Chemin du Vernay

Monsieur le Maire présente le devis définitif établi par le service voirie de la CCMDL (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) pour la réfection du chemin du Vernay, de l'intersection avec la Montée du Bourg jusqu'à la maison Viallon. Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 38 180,81 €. Ils seront entièrement financés par la dotation voirie cumulée durant ces 4 dernières années.

- Parking Rue de l'école

Monsieur le Maire rend compte des échanges qu'il a eu avec le directeur du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine au sujet des aides possibles pour le traitement des eaux pluviales du parking. Le projet ne peut pas bénéficier d'aide financière de la part de l'Agence de l'Eau. En effet, l'Agence réserve ses financements au réaménagement de l'existant, mais pas sur les créations de nouvelles infrastructures. Seules les subventions au titre de la

DSIL (Etat) ou appels à projets (Département) sont possibles. Les deux ont fait l'objet d'une demande par la commune.

Christine Bènière souligne que ce ne serait pas très écologique que le parking soit entièrement en enrobé.

Franck Le Breut explique que le terrain étant rocheux, le sol est peu infiltrant.

Par ailleurs, Monsieur le Maire et Daniel Mure sont revenus sur le projet d'ombrières photovoltaïques pour le parking. Ce dernier n'a pu aboutir, les bâtiments communaux et industriels de la commune étant déjà largement équipés en installations solaires, rendant l'électricité produite par les ombrières excédentaire. Il convient de rappeler que la loi Climat et Résilience impose, pour les parkings de plus de 500 m², la mise en place soit d'arbres, soit d'ombrières.

Au niveau urbanisme, le dossier de révision allégée du PLU a été présenté pour l'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale. Une réponse doit nous être apportée fin juillet.

2) Dispositif Paragrêle

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de prévention contre la grêle est opérationnel dans le Département du Rhône depuis 2019. Initialement déployé afin de préserver les cultures agricoles, ce système s'avère également bénéfique pour la protection des biens communaux, des entreprises et des particuliers.

Dans cette perspective, il est proposé que chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) membre contribue financièrement à l'association « Paragrêle 69 ». Pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), cette participation s'élève à 26 640,80 €, répartie comme suit :

- 0,43 € par habitant à la charge de la CCMDL, soit 13 244,43 € ;
- 0,37 € par habitant à la charge des communes de la CCMDL situées dans le Rhône, soit 11 396,37 €.

Pour la commune de Souzy, cette contribution s'établit ainsi à 282,31 € pour l'année 2026.

Une convention, précisant les modalités de versement de cette participation communale, sera signée par Monsieur le Maire et le président de la CCMDL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation financière de la commune au dispositif paragrêle pour l'année 2026 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention afférente.

3) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SIEMLY

Pascale Vernay porte à la connaissance des membres du conseil que le nouveau comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) s'est

réuni le vendredi 22 mai dernier. À l'issue de cette séance, Monsieur Bernard Chaverot a été reconduit dans ses fonctions de Président du Syndicat. Il sera secondé par huit vice-présidents, parmi lesquels figurent Monsieur Joseph Volay, représentant de Saint-Genis-l'Argentière, et Madame Ana Menjot, déléguée de Montromant.

Lors de cette assemblée, le rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable a été présenté. Les principaux indicateurs y figurant sont les suivants :

- Le SIEMLY regroupe à ce jour 76 communes adhérentes, réparties entre le département de la Loire (30 communes) et celui du Rhône (46 communes), pour une population desservie de 81 056 habitants.
- Le syndicat procède chaque année au renouvellement de 20 à 25 kilomètres de réseaux, sur un linéaire total de 2 100 kilomètres. À ce rythme, le remplacement intégral du réseau nécessiterait environ 111 ans.
- Le tarif de l'eau s'élève à 4,072 € par mètre cube pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³.

Un enjeu déterminant pour le syndicat réside actuellement dans l'adaptation aux évolutions réglementaires à venir, notamment en matière de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

Monsieur le Maire propose d'adresser une demande au SIEMLY afin d'organiser, à l'automne prochain, une visite de ses infrastructures.

4) Conseil d'école

Sandrine Poncet rend compte de la réunion du conseil d'école qui s'est tenue mardi 16 juin

Lors de cette séance, les points suivants ont été abordés :

- **Effectifs scolaires** : Les effectifs se stabilisent à vingt-cinq élèves pour la rentrée de septembre 2026.
- **Évaluation externe de l'école** : L'inspection académique a transmis son rapport d'évaluation, mettant en exergue les atouts de l'établissement. Il en ressort que la taille réduite de l'école constitue un environnement particulièrement propice aux apprentissages. Les évaluateurs ont salué la qualité des infrastructures et des espaces extérieurs, ainsi que les conditions d'accueil, notamment en matière de restauration scolaire, contribuant significativement au bien-être des élèves. Ils recommandent de valoriser davantage les bonnes pratiques en les explicitant et en les partageant.
- **Bilan des actions pédagogiques** : Plusieurs initiatives ont été menées au cours de l'année scolaire, parmi lesquelles :
 - Un spectacle de printemps sur le thème du cirque, présenté le 5 juin ;
 - Un petit-déjeuner organisé au sein de l'école ;
 - Des ateliers de relaxation animés par l'infirmière scolaire ;
 - Une sensibilisation aux usages des écrans, conduite en collaboration avec le CPTS de L'Arbresle ;
 - Des sorties USEP pour l'ensemble des classes.
- **Sortie scolaire** : Les élèves participeront, le vendredi 26 juin, à une journée à l'école de cirque de Chambéon. Cette sortie bénéficie d'un financement partiel de la mairie, s'élevant à 495 €.
- **Évolution professionnelle** : La situation de Caroline Gardon, responsable du restaurant scolaire, a été évoquée. Madame Gardon souhaite augmenter son temps de travail, une réflexion est engagée au sein du conseil municipal pour lui faire des propositions.

Lors de la réunion tenue le 29 mai 2026 à l'initiative du Député Thomas Gassilloud, les maires de la circonscription ainsi que le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) ont échangé sur la diminution des effectifs scolaires. Les projections démographiques indiquent qu'entre 2025 et 2035, le Département du Rhône enregistrera une baisse de 20 % des élèves du premier degré. Dans notre secteur, cette diminution devrait s'élever à environ 11 %, ce qui entraînera inévitablement des suppressions de postes et des fermetures de classes.

Sandrine Poncet fait part des principaux points discutés lors de la séance du comité syndical du SIVOS du collège Val d'Argent de Sainte-Foy-l'Argentière. Les comptes pour l'exercice 2025 ont été validés, et les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2026 sont estimés à 450 élèves.

5) Restaurant scolaire : mise à jour du règlement intérieur, tarifs des repas

Le projet de règlement intérieur a été préalablement communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal. Quelques modifications mineures sont proposées et approuvées par le conseil municipal. Le règlement ainsi modifié entre en vigueur dès son approbation et sera porté à la connaissance des familles de l'école. Il est consultable sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 0.10 € sur les tarifs des repas servis au restaurant scolaire, hausse effective à compter du 1^{er} septembre 2026. Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit :

Cantine Souzy :

- Repas enfant : 3.60 €
- Repas adulte : 5.10 €

Cantine Les Halles :

- Repas enfant : 4.30 €
- Repas adulte : 5.60 €

6) Recensement de la population en 2027

Monsieur le Maire informe que notre commune est concernée par la campagne de recensement de la population en janvier-février 2027. Deux agents recenseurs seront recrutés pour mener à bien cette campagne. Si des personnes sont intéressées pour assurer cette mission, elles peuvent se faire connaître en mairie.

7) Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer dans les trois mois qui suivent son renouvellement sur le droit à la formation des élus. Les membres du conseil municipal bénéficient d'un droit à la formation adapté à leurs fonctions, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Ces formations peuvent couvrir divers domaines, notamment le statut de l'élu local, les finances publiques, l'urbanisme ; le fonctionnement et les compétences des collectivités, ainsi que la communication. Les sessions de formations doivent être dispensées par des organismes agréés. Les frais pédagogiques et de déplacement sont pris en charge par la collectivité, dans la limite des crédits ouverts au budget. Pour Souzy, le montant minimum des dépenses de formation ne

peut être inférieur à 900 €. Les crédits non consommés sur l'exercice budgétaire sont reportés sur l'exercice suivant. Le conseil municipal approuve l'ensemble de ces dispositions. Christine Bènière et Franck Le Breut informent s'être inscrits à une session de formation proposée par l'Association des Maires du Rhône.

8) Informations diverses

Monsieur le Maire informe des entretiens menés dans le cadre du recrutement d'un agent technique contractuel à temps non complet. Un troisième candidat sera auditionné d'ici la fin de la semaine. La commission se prononcera ensuite sur la sélection du profil retenu.

Monsieur le Maire a participé à l'évènement « Impacte ton territoire » qui s'est déroulé à Brulioles le 8 juin dernier dont la thématique principale était le maintien des commerces en milieu rural. La discussion se poursuit sur le projet de bar associatif. Il est proposé une rencontre avec des élus de la commune de Viricelles afin d'étudier le fonctionnement de leur structure. Christine Bènière a manifesté son souhait de participer à cet échange.

Monsieur le Maire rend compte :

- Des prochaines délibérations à prendre par les conseils municipaux à la suite du conseil communautaire du 16 juin. Une délibération devra notamment être prise sur la

mise en place ou non d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

- Des remerciements des associations Haute Brèvenne Football et Fnaca pour le versement de la subvention.

S'agissant de la mise en place de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) par la CCMDL, le conseil municipal désigne Guy Saulnier en tant que titulaire, et Olivier Poncet en tant que suppléant.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'installation d'appareils de fitness au city stade. Sandrine Poncet propose de vérifier au préalable la place disponible pour l'installation de ce type de matériel. Alexandre Gerin est contre cette acquisition, il estime que le sol du terrain multisport devrait en priorité être refait.

9) Questions diverses

Catherine Waquet fait part du manque d'ombre au city stade vers les jeux pour enfants. Elle indique également que le toboggan est trop chaud en période estivale.

Fin de séance : 22h55.

Prochaine réunion : jeudi 16 juillet 2026 à 20h

Séance du jeudi 16 juillet 2026 à 20h PROCES-VERBAL

SEANCE N°09/2026

Étaient présents : Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Daniel MURE – DESSEL Nadine – Françoise TOURNIER – Patrick VOLAY – Lionel VERRIERE –Delphine PONCET –Christine BENIERE MAY

Étaient excusés : Pascale VERNAY – Catherine WAQUET – Grégory CHABIN – Alexandre GERIN – Franck LE BREUT – Olivier PONCET (pouvoir à Christine BENIERE MAY)

Ordre du jour

- 1) Point sur divers dossiers en cours
- 2) Mise à jour du plan communal de sauvegarde et du DICRIM
- 3) Contrat agent technique
- 4) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement non collectif 2025
- 5) Informations diverses
- 6) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Pascale VERNAY, Catherine WAQUET, Grégory CHABIN, Alexandre GERIN, Franck LE BREUT et Olivier PONCET, qui a donné son pouvoir à Christine BENIERE MAY.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors de la précédente séance du 18 juin 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Point sur les dossiers en cours

- Projet de bar associatif

Le maire et Christine Bènière rencontreront le 17 juillet le maire de Viricelles ainsi que les responsables du café associatif local. Cette réunion permettra d'échanger sur les modalités de création et le fonctionnement de ce type d'établissement. D'autres cafés associatifs seront également visités dans le cadre de cette démarche.

Une réunion publique pourra être organisée par la suite pour présenter le projet aux habitants. Si suffisamment de bénévoles se manifestent pour s'investir, la création d'une association pourra alors être envisagée. Christine Bènière souligne la nécessité de réfléchir aux animations qui pourraient y être proposées pour dynamiser ce lieu.

Par ailleurs, le maire présente une proposition d'accompagnement émanant du bureau d'études Bouillon Champêtre, basé à Saint-Héand. Spécialisé dans l'appui aux collectivités et aux porteurs de projets, ce cabinet accompagne les initiatives visant à implanter des commerces en milieu rural. Le coût de cet accompagnement s'élève à 1500 €. Le conseil municipal décide de ne pas y donner suite pour le moment.

- Toboggan aire de jeux

Un devis a été demandé au fournisseur des jeux de l'aire de jeux afin d'envisager le remplacement de la glissière en inox du toboggan. En effet, cette dernière peut devenir très chaude sous l'effet du soleil, ce qui présente un risque pour les enfants. La solution proposée consiste à installer une glissière en polyester, plus sûre. Cependant, le coût de ce remplacement s'avérant élevé, il est proposé d'étudier la possibilité de remplacer l'intégralité du toboggan. Un nouveau devis sera demandé.

- Défiibrillateur

Le défiibrillateur installé dans la salle polyvalente nécessite d'être remplacé. En effet, sa batterie est hors service et, compte tenu de son ancienneté (plus de 16 ans), le fabricant ne proposera plus de pièces détachées à partir de 2028. Le coût du remplacement seul de la batterie s'élève à 497.80 € TTC. Un devis a donc été établi pour l'acquisition d'un nouvel appareil.

La commune a reçu une proposition de la société Défiibrillateur France pour la fourniture d'un défiibrillateur neuf, d'un montant de 1 030,80 € TTC. Le maire soumet ce devis à l'approbation du conseil municipal. Accord unanime du conseil.

- Travaux de voirie communautaire – chemin du Vernay

La dotation voirie communautaire est calculée pour 1/3 suivant la longueur de voirie, 1/3 suivant le nombre d'habitants et 1/3 suivant la base brute d'imposition. La commune de Souzy perçoit 11 480 € pour l'année 2026. N'ayant pas fait de travaux depuis 2022, nous disposons à ce jour d'une dotation voirie cumulée de 43 027.91 €.

Cette année, il est prévu d'aménager le chemin du Vernay. Le montant total des travaux s'élève à 38 180.81 €. Les travaux débiteront à la rentrée.

- Cheminement piétonnier RD633

Le président du Département a demandé l'établissement d'un devis pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD633, entre l'intersection avec la RD489 et le magasin Bricomarché. Initialement, il est prévu que ce devis porte sur l'aménagement du côté gauche de la route, dans le sens de la descente.

Cependant, en raison des difficultés rencontrées pour acquérir une bande de terrain en haut de la route départementale, une alternative a été proposée par Patrick Volay. Celle-ci consiste à aménager le cheminement piétonnier sur le côté droit jusqu'au chemin de la Diligence, puis sur le côté gauche. Le maire sollicitera donc un devis intégrant ces deux options.

Par la suite, une réunion sera organisée avec les élus et services du Département, de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et de la commune afin d'étudier l'avancement du projet et les modalités de financement des travaux.

- Ilôt Didier

Le maire et Daniel Mure ont rencontré un promoteur qui propose des logements avec des façades en bois. Les élus s'interrogent sur le vieillissement de ce type de matériaux.

Par ailleurs, le maire fait part de la nouvelle politique de Deux Fleuves Rhône Habitat (ex Opac du Rhône) qui relance ses investissements dans le secteur. Il sollicitera une rencontre prochainement pour le dossier ilôt Didier.

2) Mise à jour du plan communal de sauvegarde et du DICRIM

Un projet de plan communal de sauvegarde a été édité à partir de l'application Prédicte de Groupama, assureur de la commune. Ce projet sera étudié par la commission mise en place constituée par le maire, les adjoints, Françoise Tournier, Alexandre Gerin et Christine Bénérière.

Pour rappel, le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document élaboré par la commune pour anticiper et organiser les mesures à prendre en cas d'événement dangereux (inondation, tempête, accident industriel, etc.). Son objectif est de protéger les habitants, les biens et l'environnement en définissant les actions à mener avant, pendant et après une crise.

Ce plan précise notamment : les risques identifiés sur le territoire communal, les moyens humains et matériels mobilisables, les consignes de sécurité à diffuser aux habitants, les procédures d'alerte et de coordination avec les services de secours. Il s'agit d'un outil essentiel pour garantir une réponse efficace en situation d'urgence.

Le DICRIM est le document d'information communal sur les risques majeurs. Il permet à chaque citoyen de mieux comprendre les dangers potentiels et d'adopter les bons réflexes pour se préparer et réagir efficacement en cas d'urgence. Ce document sera diffusé à toute la population une fois le nouveau plan communal de sauvegarde approuvé.

3) Contrat agent technique

Le maire informe que la candidature de Lucas Chêne a été retenue pour le poste d'agent technique. Il débutera le 1^{er} septembre 2026. Dans un premier temps, un contrat de deux mois à temps complet lui sera proposé.

4) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC 2025

Le Service d'Assainissement Public Non Collectif (SPANC) est géré par le SIMA Coise dont le siège se situe à St Galmier. 79 communes du Rhône et de la Loire adhèrent à ce service. Pour Souzy, 31 habitations sont concernées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas reliées au réseau d'assainissement collectif, ce qui représente environ 67 habitants. Depuis l'adhésion au service en 2019, 30 installations ont été contrôlées. Parmi elles, 5 sont non conformes avec obligation de travaux.

5) Informations diverses

Le maire fait part :

- Du bilan annuel 2025 de la bibliothèque municipale.
- Du bilan d'activité opérationnelle du SDMIS (centre de secours de Ste Foy l'Argentière) pour l'année 2025 sur la commune de Souzy : 27 opérations de secours ont été réalisées, la plupart pour des secours et soins d'urgence aux personnes (22), 3 accidents de la circulation et 2 incendies.
- De l'aide financière mise en place par EDF pour équiper les écoles, crèches et centres de loisirs en solution de rafraîchissement, à raison de 400 € maximum par

équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Le conseil municipal souhaite étudier la mise en place d'une pompe à chaleur réversible dans les salles de classe.

- De travaux programmés par ENEDIS sur le transformateur de la rue du Val d'Argent.
- Du courrier adressé par le président de la CCMDL pour faire une mise au point sur le démarrage de la baignade naturelle d'Hurongues, dont l'ouverture, initialement prévue début juillet, a été reportée en raison de la présence de cyanobactéries dans l'espace de baignade.
- D'une demande des classes en 6 et en 1 pour la prise en charge par la commune du vin d'honneur à l'occasion de la fête des classes en 6 et de la demi-décade en 1 organisée le samedi 24 octobre. Accord du conseil.
- De la réunion des correspondants défense organisée le jeudi 2 juillet au siège de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- De la mise en vente de l'immeuble de la Table de Magalie. Le nouveau propriétaire potentiel aimerait aménager le restaurant en logements. Compte tenu du problème de stationnement soulevé en cas de maintien du bar-restaurant, le maire n'a pas fait d'objection à cette demande de changement de destination.
- De la liste des déclarations d'intention d'aliéner et des demandes d'urbanisme instruites durant le second trimestre 2026.

- De la liste des membres désignés par le directeur régional des finances publiques pour faire partie de la commission communale des impôts directs. Ont été désignés titulaires : Sandrine Poncet, Daniel Mure, Pascale Vernay, Nadine Dessel, Françoise Tournier, Patrick Volay. Le maire est président de droit de la commission.

6) Questions diverses

Christine Bènière rend compte de la réunion de la commission Solidarités de la Communauté de Communes. La commission souhaite développer les missions des CCAS.

Daniel Mure interroge le conseil sur les modifications à prévoir au niveau des illuminations de fin d'année. Compte tenu du déplacement des lampadaires de l'îlot Didier, il est décidé de rencontrer le référent d'Eiffage pour étudier des alternatives.

Sandrine Poncet propose de réunir le CCAS dès la rentrée pour la préparation du repas des aînés 2026.

Fin de séance : 23h25.

Prochaine réunion : jeudi 24 septembre 2026 à 20h

Informations municipales

Fermeture secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 3 au 23 août 2026.

En cas de besoin, veuillez contacter directement Monsieur le Maire au 06.80.42.91.80 ou Sandrine PONCET, 1^{re} adjointe, au 06.89.66.92.42.

Bibliothèque – congés d'été

La bibliothèque est ouverte :

- Le jeudi de 16h15 à 18h15
- Le samedi de 10h30 à 12h30

La bibliothèque sera fermée tout le mois d'août.

Bus France Service

La prochaine permanence du bus France Service à Souzy (parking salle polyvalente) aura lieu le mardi 22 septembre de 9h à 11h.

A noter également les maisons France Service seront fermées successivement :

- St Laurent de Chamousset du 10 au 16 août 2026
- St Symphorien sur Coise du 17 au 23 août 2026

Alerte renforcée sécheresse

Le Département du Rhône a été placé en alerte renforcée sécheresse. Voici un rappel des principales mesures de restriction d'eau :



ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (retrait ou obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les espaces verts, sauf entre 12h et 18h pour les arbres de moins de 3 ans. Le goutte-à-goutte pour les plantes en pots et le pied à pied en plein terre est interdit entre 10h et 18h.



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs publics ou privés, naturels ou artificiels sauf les nuits du lundi, mercredi, vendredi et samedi de 18h à 10h le lendemain



INTERDICTION

de remplir les piscines/structures gonflables privées de plus de 1m3 sauf pour compléments et sauf pour les nouvelles constructions (uniquement chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION

de laver les véhicules sauf en station professionnelle ET uniquement avec les 4^{es} programmes ECO ou du matériel « haute pression »*. Le recyclage d'eau à 70% est dérogatoire.



INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques de 9h à 20h (rappel, usage non autorisé avec eau des cours d'eau et des puits dans les nappes d'accompagnement)



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et sauf usage des balayeuses et matériel haute-pression



INTERDICTION

de laver les façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les fontaines/brumisateurs à circuit ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : [https://www.rhone.gouv.fr/rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse](https://www.rhone.gouv.fr/rubrique/Actions%20de%20l'Etat/Environnement/Eau/S%C3%A9cheresse)



Vigieau

Flashez le QR code pour connaître en temps réel les mesures prises pour votre commune sur www.vigieau.gouv.fr



Zoom sur la Baignade naturelle d'Hurongues « îlot Nature »

Informations extraites du site de la CCMDL

Le projet "Baignabilité de Hurongues" se situe au plan d'eau de Hurongues sur la commune de Pomeys, proche de Saint-Symphorien-sur-Coise.

La zone de loisirs de Hurongues compte un barrage, une piscine et un camping quatre étoiles.



Pourquoi ce projet ?

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais dispose d'une offre touristique principalement orientée vers les sports et loisirs de plein air. Ces activités de passage sont disponibles selon le potentiel paysager et topographique du territoire. Dans les années 1980-1990, la baignade au lac de Hurongues, sa zone de loisirs et son camping remportaient un vif succès touristique en période estivale, attirant une clientèle locale, régionale et étrangère. Mais, depuis 1995 et jusqu'à aujourd'hui, après le renforcement des normes sanitaires, la baignade a été interdite sur ce site.

À ce jour, il n'existe pas d'aire de loisirs offrant à la fois un service touristique et des infrastructures d'accueil pour large public.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) évoque l'opportunité un espace de baignade en plein air qui n'existe pas à ce jour dans les Monts du Lyonnais et dans sa proche périphérie. C'est en ce sens que la CCMDL porte ce projet de création d'un bassin de baignade naturelle (initialement biologique) sur le plan d'eau de Hurongues, à Pomeys.

Les élus du territoire ont souhaité renouer avec ce patrimoine touristique et ont inscrit dans leur plan de mandat 2021-2026, la création de ce bassin de baignade naturelle, avec l'ambition de répondre à la demande d'une clientèle locale, métropolitaine et étrangère qui pourront profiter d'un espace de baignade en plein air à moins d'une heure de leur domicile.

Le bassin de baignade de Hurongues a vocation à devenir l'un des principaux sites touristiques locaux en matière d'aménagement et de fréquentation.

Ce projet constitue pour la collectivité l'un des plus importants investissements touristiques de ces dernières années. Il s'inscrit dans une stratégie de diversification et de renforcement de l'offre touristique.

Report d'ouverture

Afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a pris la décision de reporter l'ouverture de la baignade naturelle de Hurongues.

En effet, les épisodes de canicule exceptionnels et successifs ont entraîné, dans le lac de Hurongues, une prolifération intense de cyanobactéries toxiques dangereuses pour la santé humaine et animale.

Plus d'informations sur le projet, contacter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au 04.37.20.13.09 ou contact@cc-mdl.fr

Maison des Adolescents

Santé mentale – la Maison des Adolescents au plus près des jeunes du territoire

La Maison des Adolescents du Rhône ouvre une antenne de proximité à Saint-Martin-en-Haut et Mornant pour accueillir les jeunes de 11 à 21 ans, leurs familles et les professionnels. C'est un lieu gratuit, confidentiel et accessible à toutes et tous, pensé comme un espace d'écoute inconditionnelle, sans jugement, dont la mission est d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'accompagner et d'orienter si besoin.

Relations, école, anxiété, famille, usages numériques ou simple besoin de parler : les équipes accompagnent les jeunes sans jugement, dans un cadre chaleureux et bienveillant.

À la MJC de Saint-Martin-en-Haut - Place du Plomb

- Les jeudis
- Entretien avec rendez-vous – de 13h à 16h
- Permanence sans rendez-vous – de 16h à 18h

Contact

- Email infos.antenne@maisondesados69.fr
- Téléphone au 04 26 23 05 46
- Plus d'infos ici <https://mda69.fr/>



Seul ou accompagné, confidentiel :

L'accueil est confidentiel, et il peut aussi être anonyme.

La Maison Des Adolescents du Rhône est un lieu dans lequel les adolescents peuvent se rendre seuls (avec ou sans autorisation parentale) ou accompagnés de leurs parents, d'un professionnel ou même d'un ou une amie s'ils le souhaitent.

Tous les sujets ou préoccupations propres à l'adolescence peuvent être abordés : la sexualité, les relations aux autres, la famille, les amis, la violence, le mal-être, les prises de risques, etc ...

Gratuit

L'accueil est gratuit. Vous n'avez pas besoin de présenter de documents administratifs (carte vitale, carnet de santé, etc).

Fête des Classes en 6 et demi-décades en 1

Vous êtes né sur une année en 6 et 1 ?

Les Classes en 6 et les demi-décades en 1 se retrouveront le samedi 24 octobre prochain !

Programme :

9h30 : cérémonie à l'Eglise de Souzy

11h00 : vin d'honneur à la Halle (offert par la municipalité)

12h00 : déjeuner au restaurant LE RELAIS DES MONTS DU LYONNAIS à Les Halles

20h30 : repas dinatoire

Vous recevrez une invitation courant août.

Renseignements et inscriptions avant le 01 10 26 auprès d'Edith GEORGES MAUVERNAY - 06 76 50 40 52 /

Sandrine BONNIER - 06 03 24 13 12

Venez nombreux, même une partie de la journée !

Voyage Souzy en Famille

Une semaine de découvertes sur la côte varoise

Du 11 au 18 avril 2026, le traditionnel voyage « Souzy en famille » a une nouvelle fois remporté un franc succès en réunissant 63 participants pour une semaine placée sous le signe de la découverte, de la convivialité et de la bonne humeur.

Cette année, la destination choisie était la **côte varoise**. Bénéficiant d'une météo exceptionnelle, le groupe a profité pleinement de chaque excursion, accompagné par une guide aussi compétente que chaleureuse.

Le programme, particulièrement riche, a permis de découvrir les plus beaux sites de la région : **Saint-Raphaël**, **Saint-Tropez** et sa célèbre gendarmerie, **Monaco**, où les participants ont eu le plaisir d'assister à la relève de la garde princière, ainsi que **Monte-Carlo**, animé par les préparatifs du célèbre rallye.

Le séjour s'est poursuivi à **Nice**, avec une promenade sur la mythique Promenade des Anglais et la visite de la magnifique **Villa Ephrussi de Rothschild**. Une escapade en Italie a également conduit le groupe jusqu'au pittoresque village de **Dolceacqua**, où une dégustation de limoncello a été particulièrement appréciée.

Les voyageurs ont ensuite découvert **Port-Grimaud**, la « Venise provençale », avant de rejoindre **Cannes** pour une balade sur la célèbre Croisette et la visite des installations préparées pour le Festival de Cannes.

Au-delà des visites, ces huit jours ont été marqués par une ambiance particulièrement conviviale. Les trajets en autocar se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur, entre anecdotes, blagues, chansons et éclats de rire. Ces moments de partage ont largement contribué à la réussite de ce voyage.

Au terme de cette belle aventure, chacun est rentré avec des souvenirs plein la tête, des paysages plein les yeux et le plaisir d'avoir partagé une semaine riche en découvertes et en rencontres.

Un grand merci à l'ensemble des organisateurs, aux accompagnateurs, à notre guide et à tous les participants qui ont contribué à faire de ce voyage « Souzy en famille » une réussite. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle destination et de nouvelles aventures !



Ecole de Souzy

L'école de Souzy fait son cirque !

Lors de la fête de printemps, qui a eu lieu le vendredi 5 juin, les enfants et l'équipe enseignante ont entraîné les familles sous le chapiteau. Au programme : une pièce de théâtre inspirée d'un livre et adaptée avec l'aide des bénévoles de la bibliothèque, des chants, des danses et des numéros, le tout inspiré du monde du cirque. Les parents de l'Amicale Laïque Manienne ont ensuite pris le relais en proposant des rafraîchissements, des hot-dogs et des gâteaux maison à la buvette. Sans oublier les très attendus stands de mini-jeux qui ont été pris d'assaut par les enfants comme chaque année !

Le soir du vendredi 3 juillet, petits et grands se sont retrouvés autour du traditionnel barbecue dans la cour de l'école : une belle façon de refermer le chapitre sur cette année scolaire, avant de laisser place aux vacances !



Foyer Rural – Tennis de Table

Résultat final des équipes adultes

Clap de fin pour la saison du championnat adultes

Equipe 1 (en Pré-Régionale) : Notre équipe, qui a eu un départ compliqué pour son retour au plus haut niveau départemental, et malgré une fin de parcours correcte, a réussi à éviter la descente directe, mais s'est retrouvée conviée aux barrages de maintien, où sur ce match elle s'incline sans avoir démérité et se retrouve donc reléguée en Départementale 1.

Equipe 2 (Départementale 1) : Notre équipe, en difficulté sur toute sa saison a réussi à éviter la descente directe lors du dernier match, mais a dû passer, elle aussi, par l'épreuve des barrages où face à plus fort elle s'incline et se retrouve reléguée en Départementale 2.

Equipe 3 (Départementale 3) : Notre équipe, termine à une très belle 3^{ème} place de sa poule avec plusieurs joueurs ayant montré un potentiel de progression sur l'ensemble de la saison.

Fin de saison :

En cette fin de saison, au sein du club pongiste, c'est la période des récompenses internes.

Tout au long de la saison, une fois par mois, lors des entraînements du samedi matin pour les jeunes ou lors des entraînements du jeudi, pour les adultes ont lieu des tournois dont les points sont comptabilisés afin de faire un « petit championnat entraînement » qui a donné les résultats suivants :

Pour les jeunes :



- vainqueur catégorie junior : Jamie Viviant
- vainqueur catégorie cadet (groupe 2): Clément Collet
- vainqueur catégorie minime (groupe 2): Ariel Martin
- vainqueur catégorie cadet (groupe 1): Sacha Georges Mauvernay
- vainqueur catégorie minime (groupe 1): Estéban Cambrodon
- vainqueur catégorie benjamin: Nolan Blondet
- vainqueur catégorie poussin : Bastien Fontanière

Pour les adultes :



- vainqueur toutes catégorie : Fabien Maligeay
- vainqueur catégorie espoir (classement 6 et 7) : Lucas Thollet
- vainqueur catégorie grand espoir (classement 5) : Rémy Marquet
- vainqueur catégorie hyper espoir (loisir) : David Fontanière

Tournoi interne :

Samedi 27 juin avait lieu le traditionnel tournoi interne du club qui clôture la saison sportive. Ce sont 26 adhérents qui se sont disputés les trophées mis en jeu ce jour-là.



Les présents au tournoi interne

Les différents tableaux ont donné les résultats suivants :

- principal : Hugo Luquet
- consolante : David Fontanière
- jeune : Clément Collet
- vétéran : Laurent Venet
- super Vétéran : Philippe Bruyas
- hyper vétéran : Rémy Marquet
- double : Baptiste Delenne et Aaron Debels
- conso double : Gérard Collet et Sacha Georges Mauvernay



Challenge :

En clôture de ce tournoi interne, a été aussi remis les trophées récompensant les joueurs sur l'année. Ceux-ci ont été attribués à la suite des votes des adhérents.

Ainsi sont élus :

- Meilleurs joueurs de la saison 2025 / 2026 : Axel Verriere
- Meilleur jeune de la saison 2025 / 2026 : Axel Verriere
- Meilleurs vétérans de la saison 2025 / 2026 : Guillaume Bourg



Ainsi s'achève la saison 2025-2026 pour les 59 adhérents du club.

Reprise des entrainements pour le compte de la saison 2026-2027 :

- Jeudi 3 septembre – 19h30 (pour les adultes)
- Samedi 5 septembre – 9h30 ou 10h45 (pour les catégories jeunes)

Retour en images sur le concours de pétanque et le cochon à la broche du samedi 13 juin

Concours de pétanque

Samedi 13 juin a eu lieu le traditionnel concours de pétanque précédant le repas du « cochon à la broche ».

Sous un ciel sans nuage, ce sont 62 doublettes qui se sont inscrites à ce concours.

En fin de journée, la finale du concours voyait Renaud Anier associé à Cedric Charretton l'emporter face à Tanguy Véricel et Valentin Blanchard.



Les vainqueurs et finalistes après la remise du challenge « Bruno Mauvernay »

Dans ce concours, a aussi été organisé 2 autres finales récompensant la meilleure doublette jeune (-18 ans) et la meilleure doublette féminine.

Pour les jeunes, la coupe revient pour la 3^{ème} année d'affilée à Noa Couturier et Lucas Chêne



La coupe des féminine est, quant à elle, remportée par la doublette : Loicya Poncet et Léane Vernay



Repas cochon à la broche, feu d'artifice et soirée dansante



L'équipe des « bouchers »



Corvée d'épluchage de pommes de terre, avec le sourire !



Plus de 400 personnes ont dégusté le repas préparé par les bénévoles : salade composée, cochon à la broche, barboton, fromage et tarte



Très beau feu d'artifice tiré par Brice Barange



Place au nettoyage et au rangement